

**DIRECTION GENERALE  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
Département pilotage et gestion des personnels**

**D É C I S I O N**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS,**

- VU** le code forestier ;  
**VU** la résolution n° 2016-11 du 12 octobre 2016 relative à l'organisation générale de l'établissement et à la modification de certains comités techniques de services ;  
**VU** l'instruction 20-G-144 du 30 septembre 2020 relative à l'organisation générale de la direction générale de l'Office national des forêts ;  
**VU** la NDS 97-G-790 portant sur la gestion administrative des personnels de droit privé à l'Office national des forêts, modifiée par la NDS 98-G-858 et par la NDS 01G-1035 ;
- SUR** la proposition de la directrice des ressources humaines ;

**D É C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** :

Monsieur **Christophe CHAPOULET**, cadre dirigeant, est nommé directeur de l'agence nationale études et travaux au sein de la direction commerciale bois et services de la direction générale de l'Office national des forêts à compter du 17 avril 2021. Sa résidence administrative est fixée à Montreuil (93).

**Article 2** :

La présente décision peut être contestée par recours gracieux devant le directeur général de l'Office national des forêts ou déférée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification dans les conditions fixées aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** :

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision.

Paris, le

**1 6 AVR. 2021**

Bertrand MUNCH

